



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le point d'accueil numérique (PAN) e-MERAUDE, une aide pour les ressortissants étrangers en difficulté face à la numérisation

**L'Administration Numérique pour les Etrangers en France (ANEF)** a pour objectif de dématérialiser toutes les démarches concernant les étrangers en France : séjour et accès à la nationalité.

Les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture ou envoyer leur demande par courrier, ils peuvent désormais enregistrer leur demande de titre de séjour (1ère demande ou renouvellement) sur le site de [l'Administration des Étrangers en France \(ANEF\)](#).

La numérisation n'est cependant pas aisée pour tous. Aussi, pour tenir compte des difficultés des ressortissants étrangers non pourvus de l'outil informatique nécessaire ou éloignés du numérique, un Point d'accès numérique (PAN) est à leur disposition au bureau des étrangers de la préfecture.

Au préalable, les usagers qui rencontreraient des difficultés techniques sur la plateforme de l'ANEF peuvent contacter le centre de contact citoyen (CCC) au 0 806 001 620 (numéro gratuit) ou par mail <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/contact>.

Ce centre pourra les aider dans leurs démarches et identifier les anomalies concernant leur compte ANEF.

Si cette difficulté persiste, les usagers pourront se faire accompagner dans leur démarche par le point d'accueil numérique e-MERAUDE de la préfecture.

Le PAN e-meraude permet :

- la mise à disposition d'un ordinateur avec un accès aux sites spécifiques aux téléprocédures relatives aux droits des étrangers
- la possibilité de scanner des documents
- l'accompagnement individuel dans les démarches.

Même si le médiateur n'instruit pas les demandes de titre et ne donne pas d'information sur le suivi des demandes, il se tient à disposition des ressortissants étrangers présents en France qui rencontrent des difficultés avec l'outil informatique ou la plateforme de l'ANEF.

Le point d'accueil numérique e-MERAUDE de la Préfecture est accessible uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous afin d'être accompagné dans leur démarche, les usagers concernés sont invités à compléter le formulaire de prise de rdv disponible sur le site de la préfecture (téléchargeable [ici](#)) et le renvoyer par mail à : [pref-pan-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-pan-etrangers@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse :

*Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
bureau des étrangers  
8 rue du docteur Romieu  
04000 Digne-les-Bains*

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

